

le jeudi 6 juin 2013 dans l'action

pour la reconnaissance de l'insalubrité des égoutiers

fédération
des services
publics

la
cgt

La forte mobilisation des égoutiers le 29 mai 2012 et les interventions des administrateurs de notre caisse de retraite, principalement ceux de la CGT à l'origine de la saisine de la CNRACL, ont fait «sauter» la barrière des 800 h. annuelles qui étaient exigées en réseaux souterrains d'égouts pour l'attribution du régime de l'insalubrité.

Cette barrière privait bon nombre d'égoutiers de leur droit au départ en retraite à 52 ans alors que des études ont révélé que les salariés de cette profession ont le plus fort taux de mortalité, le plus fort taux de morbidité, et la plus faible espérance de vie du monde salarial, avec 17 ans d'espérance de vie de moins que la population française de référence.

Aujourd'hui, les représentants politiques de la caisse de retraite veulent instaurer une réglementation encore plus défavorable ne prenant en compte que le temps effectivement passé dans les égouts.

Pour être clair, aujourd'hui pour 800 h en égout, 1 an travaillé pour un égoutier = 1 an d'annuité + 6 mois de bonification.

Egoutiers, personnels d'assainissement

fédération
des services
publics

la
cgt

**DÉPART
EN RETRAITE
RETARDE
= MORT
PREMATURÉE**

6 juin 2013
Manifestation nationale

Demain pour 800 h en égout, 1 an travaillé pour un égoutier = 1 an d'annuité et seulement 3 mois de bonification.

Pour le droit à un départ anticipé à la retraite à 52 ans, l'égoutier doit avoir 32 annuités, ce qui équivaut aujourd'hui à 22 ans de travail + 10 annuités de bonification.

Avec ces nouvelles dispositions, pour avoir les 10 ans de bonification, les égoutiers seront obligés de travailler 40 ans.

La Fédération CGT des Services Publics s'insurge contre cette proposition de réglementation.

Pour la CGT, le milieu insalubre ne se limite pas aux seuls réseaux souterrains d'égouts, mais à l'ensemble des réseaux d'eaux résiduaires, qu'ils soient souterrains, confinés ou de surface. Ces réseaux débutent dès le collectage des eaux usées relâchées par les usagers, et se terminent à la fin de l'épuration de ces eaux usées et du traitement de ses déchets et de l'atmosphère.





Nous considérons que la reconnaissance du régime de retraite de l'insalubrité doit se fonder sur l'ensemble des missions au sein des réseaux d'eaux résiduaires et non seul au temps passé en réseaux souterrains d'égouts.

Nous revendiquons que soient revues les conditions d'interprétation du décret de 1950 qui fixe les règles de l'insalubrité.

Nous revendiquons que soit prise en compte la situation de tous les salariés qui sont en contact avec les eaux résiduaires afin que soit reconnu le caractère insalubre de leur travail et qu'ils puissent bénéficier d'ouverture des droits au départ en retraite également anticipé.

Nous condamnons la réforme de 2010 de l'ancien gouvernement et revendiquons la restauration du droit au départ en retraite à 60 ans pour tous et dès 50 ans pour les catégories insalubres.

La Fédération CGT des Services publics appelle tous les salariés travaillant dans les réseaux d'eaux résiduaires à faire grève le 6 juin 2013 et à manifester à Paris.

Un tract précisera les horaires, lieu de rassemblement et itinéraire.

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone : Email :

Bulletin à remettre à un-e militant-e Cgt ou à retourner à :
Fédération Cgt des services publics – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex